97750 - La fixation du temps des fêtes de fin du Ramadan et du Sacrifice dépend de la vision du croissant lunaire

question

J’ai une question concernant le temps des fêtes. Je suis sûr que la fête de la rupture du jeûne arrive après la fin du Ramadan et qu’il y a une éternelle divergence au sein des musulmans autour de ce jour (certains la célèbrent au lendemain du 29e jour tandis que d’autres le font après le 30e jour du mois) Mais, s’agissant de la fête du Sacrifice, son jour est-il nécessairement celui retenu par les pèlerins présents à La Mecque ou peut-il être différent selon le calcul effectué au niveau de chaque pays?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, la divergence opposant les musulmans àpropos de la fixation du début du mois de Ramadan et du temps de la fête de la Rupture provient de la divergence qui prévaut au sein des jurisconsultes sur la célèbre question de savoir si la vision du croissant lunaire dans un pays vaut pour touts les autres pays ou que chaque contrée doit se fier de sa propre vision? Ceci s’applique encore àla fixation du temps de la fête du Sacrifice. La question relève de la catégorie des sujets susceptible être l’objet d’un effort personnel de réflexion. Chaque groupe d’ulémas s’appuie sur des arguments. Parfois les antagonistes emploient le même argument. Nous l’avons déjàexpliquédans la réponse donnée àla question n° 1248.

L’avis selon lequel la vision d’un pays vaut pour tous les autres pays est adoptépar le majoritédes ulémas. Cheikh Ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) l’a choisi comme on le voit dans Madjmou al-fatawa,15/77. L’avis qui tient compte de la différence des positions des pays, jugéle plus juste par les Chafiites, est choisi par Cheikh al-islam Ibn Taymiyah et , parmi nos contemporains , cheikh Ibn Outhaymine dont nous avons citéla fatwa dans la réponse donnée àla

question n°40720.

Deuxièmement, cette divergence sou tend celle qui oppose les musulmans àpropos des fêtes de la Rupture et celle du Sacrifice sans aucune distinction entre les deux. A ce propos, cheikh Ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde), après avoir évoquéla divergence opposant les ulémas àpropos de l'application de la différence des positions (géographiques) à la lune depuis le début jusqu'àla fin du mois, dit: que nous disions qu'il faut tenir compte de la différence des positions de la lune pour formuler un jugement ou pas, il me semble que le Ramadan et le Sacrifice partagent le même jugement. Car rien ne les différencie selon ce que je sais de la loi religieuse. Extrait de Madjmou fatawa Ibn Baz,15/79).

Dans ses fatwas évoquées plus haut, cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) affirme que la différence des positions vaut aussi bien pour la fête du Sacrifice que pour le début et la fin du Ramadan.

Cela étant, point de doute que la fête du Sacrifice peut être célébrée le vendredi dans un pays, et le samedi dans un autre compte tenu de la multiplicitéet de la différence des visions. On peut en dire de même pour le jeûne du Ramadan, le jeûne observéàArafa et le jour d'Achoura car il s'agit de questions qui découlent de la vision du croissant lunaire et du jugement déclarant le début ou non du mois.

Allah le sait mieux.